

CENTRE DE FORMATION DES ASSISTANTS DE REGULATION MEDICALE du CHRU NANCY

En référence à « *l'arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale* »

Peuvent être admis à effectuer la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'assistant de régulation médicale :

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, **titulaires du baccalauréat** ou **d'une attestation d'équivalence**, ou **d'un titre ou diplôme de niveau 4**, ou **justifiant de trois ans d'expérience professionnelle à temps plein**.

La formation est ouverte aux candidats âgés de **18 ans au moins** au 31 décembre de l'année d'entrée en formation

Les candidats à la **validation des acquis de l'expérience**, adressent au centre de formation agréé une demande de recevabilité conforme à la réglementation en vigueur (**livret 1**) accompagnée le cas échéant des attestations d'activités salariées ou bénévoles. En cas de décision favorable, les candidats remettent au centre de formation le **livret 2** de présentation de leurs acquis de l'expérience avec les éventuels justificatifs.

Inscription

Dossier complet composé des pièces suivantes

- **Feuille d'inscription complétée** (avec photo identité)
- **chèque de 50 €** (frais inscription) libellé à l'ordre de « TRESOR PUBLIC »
- Copie du diplôme du baccalauréat ou attestation d'équivalence ou autre diplôme ou titre de niveau 4 ;
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Lettre de motivation manuscrite ;
- Curriculum vitae ;
- Extrait du casier judiciaire, bulletin n°3 ;
- Attestation de vaccination ;
- Pour les candidats non titulaires du baccalauréat ou d'une attestation d'équivalence, d'un diplôme ou titre de niveau 4, une **attestation de cotisation au régime français au titre d'une activité professionnelle** d'une durée de **trois ans minimum à temps plein** ;
- Pour les candidats ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autre que la France, une **attestation de niveau de langue française C2** et une **copie de leur diplôme ou titre le plus élevé traduit en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français**.

Date limite inscription : 15 mai 2020

Sélection

La sélection des candidats réalisée par le centre de formation agréé, est effectuée sur la base du **dossier** et d'un **entretien**, permettant d'apprécier la motivation et les aptitudes des candidats.

Proclamation résultats : Fin juin

Date de rentrée : Septembre 2020

Frais de scolarité : 5000 €